

RESERVE A L'IFA
REMIS/ENVOYÉ LE :
RÉCEPTIONNÉ LE :
CATÉGORIE :

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE GRENOBLE ALPES

INSTITUT DE FORMATION D'AMBULANCIERS

**DEMANDE DE CANDIDATURE
DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER**

ETAT CIVIL

Nom de famille : **NOM D'USAGE :**

PRENOM : Autres prénoms :

..... Nationalité :

Domicile : N° Rue/Av/Bd/Chemin* :

.....
Ville : Code postal :

Date de naissance : Lieu :

Coller une photo
d'identité ici

Code postal : Tél. Portable :

@mail :

Situation familiale : n° SS :

Enfants : Nombre : Ages :

SITUATION PROFESSIONNELLE

Emploi	Nom de l'employeur	Date de contrat
1	du au
2	du au
EMPLOI ACTUEL :		
Nom, adresse et téléphone employeur :		
.....		

SITUATION SCOLAIRE

Diplôme	Spécialité	Année d'obtention
.....
.....

Dernière année d'études : Niveau atteint :

STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

	Stage 1	Stage 2
Terrain de stage (nom et ville)
Période du stage

Préciser lequel + année d'obtention :

AFGSU niveau II (date, n° et lieu d'obtention) :

PERMIS DE CONDUIRE

	DATE	NUMÉRO	DÉPARTEMENT
Permis B°			
Validation ambulance°			

SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

- ◇ élève sorti(e) du système scolaire depuis moins d'un an
- ◇ salarié en promotion sociale et professionnelle (évolution de carrière)
- ◇ salarié en congé individuel de formation
- ◇ demandeur d'emploi : inscrit au Pôle Emploi depuis le
- ◇ Numéro d'identifiant (**obligatoire**) :
- ◇ rémunération Pôle Emploi (type d'allocation) :
- ◇ bénéficiaire du RSA : ◇ allocataire ◇ ayant-droit
- ◇ autres : précisez

PRISE EN CHARGE ENVISAGEE

- ◇ personnelle
- ◇ organisme public (Pôle Emploi, région, autres : précisez
- ◇ employeur* :
 - ◇ Plan de formation
 - ◇ Congé de formation (organisme) :
 - ◇ Professionnalisation
 - ◇ Autres (précisez) :

*Cachet, nom et signature à remplir par l'employeur

A, le

PROMESSE D'EMBAUCHE COMME AMBULANCIER DIPLOME D'ETAT

Noter ici les coordonnées de la société (nom de la société, nom du gérant, adresse postale complète) et **joindre les documents en fin de dossier dûment complétés** :

A, le

Signature du candidat

INFORMATION A L'INTENTION DES CANDIDATS AU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

L'Institut de Formation des Ambulanciers (IFA) est un institut de formation des professions de Santé du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes, qui forme au métier d'ambulancier (niveau V) et présente les élèves au jury du Diplôme d'Etat d'Ambulancier.

Pour exercer la profession d'ambulancier, ce diplôme est nécessaire et atteste des compétences requises. Il est délivré par le préfet de Région (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes).

Pour être admis en formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Ambulancier, le candidat doit réussir les épreuves de sélection et être placé en liste principale (30 places au total).

NIVEAU SCOLAIRE DES CANDIDATS

Aucun diplôme n'est requis pour être candidat à cette formation.

Selon les diplômes obtenus, des dispenses sont possibles pour l'épreuve écrite d'admissibilité (voir page « concours d'entrée »).

FINANCEMENT

Le coût de formation pour la session de juin 2017 n'est pas connu à ce jour : à titre indicatif, celui de 2016 était de 5 278,00 € de frais pédagogiques (en cas de financement par un organisme de formation continue), ramené à 3 367,00 € en cas de financement personnel. Les frais de documentation de 38 €.

Les frais annexes (hébergement, repas, transport...) sont à la charge des élèves.

Pour une prise en charge des frais pédagogiques, vous devez vous adresser à la structure correspondant à votre situation personnelle (mission locale, Pôle Emploi, employeur...).

A partir du 1^{er} janvier 2017, la Région financera la formation pour tous les demandeurs d'emploi.

COMMUNICATION

ATTENTION : de nombreux documents émis par l'Institut de Formation d'Ambulanciers vous seront adressés par courrier électronique - **Votre adresse mail doit être valide.**

Par ailleurs, **en cours de formation**, vous devrez **imprimer** des documents (rendus de travaux...).

CONTENU DE LA FORMATION

La formation comporte 18 semaines à temps plein (13 semaines d'enseignement théorique en Institut, 5 semaines de stages cliniques), hors vacances et jours fériés, pour une durée totale de 630 heures.

Les enseignements sont dispensés par les formateurs permanents de l'institut, ainsi que des formateurs vacataires professionnels en exercice et experts dans leur domaine : ambulanciers, infirmiers, cadres de santé, psychologues, médecins, inspecteur de travail, représentant de l'ARS, professeur d'Education nationale...

Les élèves sont soumis au règlement intérieur de l'Institut.

MODULES DE FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'AMBULANCIER

Unités de formation	Enseignement théorique et pratique	Stages cliniques
Module 1 Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient	105 heures	70 heures
Module 2 Apprécier l'état clinique d'un patient	70 heures	35 heures
Module 3 Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections	35 heures	
Module 4 Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients.	70 heures	35 heures
Module 5 Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage	70 heures	
Module 6 Assurer la sécurité du transport sanitaire	35 heures	35 heures
Module 7 Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins	35 heures	
Module 8 Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession	35 heures	
TOTAL	455 heures	175 heures
Les modules de formation sont évalués lors d'épreuves en institut de formation et/ou en stages.		

Les personnes titulaires des diplômes suivants, et qui souhaitent obtenir le D.E. d'ambulancier, peuvent être dispensées de module ou épreuves selon le tableau suivant :

Diplôme (copie à fournir)	Dispenses	Obligation de suivre les modules
Diplôme d'Etat d'aide-soignant/DPAS	unités de formation 2, 4, 5 et 7 épreuves de sélection	1, 3, 6 et 8 + les stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture/DPAP	unités de formation 4, 5, et 7 épreuves de sélection	1, 2, 3, 6 et 8 + les stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale	modules de formation 4, 5 et 7 épreuves de sélection	1, 2, 3, 6 et 8 + stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'Etat d'assistant(e) de vie aux familles	modules de formation 4, 5 et 7 épreuves de sélection	1, 2, 3, 6 et 8 + stages correspondant à ces derniers
Diplôme permettant l'exercice de l'une des professions inscrites aux titres Ier, II, III et V du livre III de la 4 ^{ème} partie réglementaire du code de la santé pub	unités de formation 1, 2, 3, 4, 5 et 7	6 et 8 + stages correspondant à ces derniers
Diplôme d'ambulancier délivré par un Etat membre de l'Union européenne ou un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	épreuves de sélection La dispense de certaines unités de formation peut être accordée après passage en commission, sur la base d'une comparaison entre la formation suivie par les candidats et les unités de formation du diplôme d'Etat d'ambulancier	

CONCOURS D'ENTREE

Chaque candidat reçoit par courrier électronique une convocation pour chacune des épreuves le concernant.

Epreuve d'admissibilité :

- épreuve écrite, anonyme, de deux heures, notée sur 20 points, comportant :
 - o un sujet de français (10 points) : du niveau du brevet des collèges, texte de culture générale d'une page maximum portant sur un sujet d'actualité d'ordre sanitaire et social, dont il faut dégager les idées principales du texte et commenter les aspects essentiels du sujet traité. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.
 - o et un sujet d'arithmétique (10 points) : quatre opérations numériques de base et sur les conversions mathématiques. Les moyens électroniques de calcul sont interdits. Une note égale ou inférieure à 2,5 est éliminatoire.

*Dispensés : les candidats titulaires d'un titre ou diplôme : de niveau IV, de niveau V si secteur sanitaire ou social, d'un diplôme étranger s'il permet l'accès aux universités du pays d'origine ; les candidats admis pour la formation d'auxiliaire médical. → **FOURNIR LA COPIE DU DIPLOME***

Admissibles : les candidats ayant une note supérieure ou égale à 2,5/10 pour chaque sujet, et dont la somme des notes est supérieure ou égale à 10/20.

Epreuve d'admission (candidats étant exemptés ou ayant validé les épreuves d'admissibilité) :

- Epreuve de 20 minutes maximum, notée sur 20 (note inférieure à 8 éliminatoire)
 - à partir d'un texte de culture générale du domaine sanitaire ou social, comprendre des consignes, ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente et s'exprimer (noté sur 12).
 - et entretien avec le jury, sur la motivation du candidat, son projet professionnel (rapport de stage) ainsi que ses capacités à suivre la formation (noté sur 8).

Dispensés du stage : les candidats en exercice depuis au moins un mois comme auxiliaire ambulancier ; les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années.

Dispensés de l'oral : les candidats ayant exercé des fonctions d'auxiliaire d'ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an.

Les personnes dispensées de l'oral seront convoquées pour un entretien de pré-rentrée avec l'équipe pédagogique.

Admis : les candidats ayant une note supérieure ou égale à 08/20, et dont le stage d'orientation professionnelle est validé. Le jury d'admission établit une liste de classement, comportant une liste principale et une liste complémentaire.

CALENDRIER PREVISIONNEL

INSCRIPTION :

Date limite de dépose ou d'envoi (cachet de La Poste faisant foi) du dossier : **17 mars 2017**

Adresse de dépose : IFA, CHUGA, Pavillon René Coirier (SAMU), 2^{ème} étage, LA TRONCHE

Adresse d'envoi : IFA, CHUGA, CS 10217, 38043 GRENOBLE Cedex 9

CONCOURS D'ENTREE :

Date limite d'envoi du lieu de stage :	24 mars 2017
Date de l'épreuve écrite d'admissibilité :	30 mars 2017
Affichage et mise en ligne des résultats :	5 avril 2017
Date limite de remise du rapport de stage :	14 avril 2017
Date de l'épreuve orale d'admission :	3 et 4 mai 2017
Affichage et mise en ligne des résultats :	5 mai 2017

PRE-REQUIS DE L'ORAL D'ADMISSION :

Procédure pour le stage d'orientation professionnelle

Pour se présenter à l'oral, les candidats doivent réaliser un stage d'orientation professionnelle dans un service hospitalier de transport sanitaire et/ou dans une entreprise de transport sanitaire **habilités par un Directeur d'Institut de Formation d'Ambulanciers** (à vérifier auprès de l'IFA de secteur), pendant une durée minimale de 140 h en continu, discontinu et au maximum sur 2 sites, en tant que stagiaire observateur (donc en plus de l'équipage réglementaire).

1. Notez sur le dossier de candidature les périodes et lieux des stages, totalisant les 140 heures. Si vous ne connaissez pas ces renseignements lors du dépôt de votre dossier, vous devez nous les envoyer par mail à ifa38secretariat@chu-grenoble.fr **avant le 24 mars 2017**, avec un justificatif de l'IFA de secteur prouvant l'habilitation du terrain de stage.
Un exemple de convention bipartite candidat/terrain de stage est joint à titre indicatif pour ceux qui ne bénéficieraient pas d'un conventionnement par un employeur ou un organisme public.
2. Dès la fin du ou des stages, et **au plus tard le 14 avril 2017**, vous devez réaliser et nous faire parvenir :
 - un rapport de stage de 3 pages minimum, mentionnant vos nom et prénom, présentant :
 - o la société, ses missions et activités,
 - o vos motivations à exercer le métier d'ambulancier,
 - o le bilan de votre stage,
 - o comportant **l'original** de l'attestation de stage « Candidat » dûment complétée, en ayant vérifié la présence des dates, heures, cachet et signature de l'entreprise. L'exemplaire « Terrain de stage » est conservé par la société.

Ce document doit être relié. Il sera étudié en amont par le jury et vous servira d'argumentaire pour l'oral.

Nous vous conseillons une dépose directe à l'IFA de ce rapport complet.

DATE DE FORMATION :

La session est programmée **du 21 juin au 5 décembre 2017**.

LA FONCTION D'AMBULANCIER

SOURCE : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Liste des activités visées par le diplôme :

- Conduite de véhicule sanitaire
- Transports de patients entre différentes structures
- Surveillance de l'état du patient et des dispositifs médicaux pendant le transport, dans le champ de compétences
- Manutention et installation du patient dans le cadre du confort et de la sécurité
- Recueil et transmission d'informations et de documents nécessaires à la continuité des soins
- Réalisation des gestes de premiers secours dans la cadre strict des attributions
- Vérification journalière du fonctionnement du véhicule et du matériel nécessaire au transport
- Nettoyage et entretien du véhicule
- Aide à la logistique déployée en matière de transport d'urgence pour faire face à des situations d'exception
- Rédaction des documents de traçabilité et notamment horodatage

Compétences attestées :

- Dans toute situation d'urgence, assurer les gestes adaptés à l'état du patient
- Apprécier l'état clinique d'un patient
- Respecter les règles d'hygiène et participer à la prévention de la transmission des infections
- Utiliser les techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des patients
- Etablir une communication adaptée au patient et à son entourage
- Assurer la sécurité du transport sanitaire
- Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité de la prise en charge du patient
- Organiser les activités professionnelles dans le respect des règles et des valeurs de la profession

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La profession d'ambulancier s'exerce dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif (la Croix-Rouge française) mais aussi dans le secteur public hospitalier (ambulances des établissements publics hospitaliers).

- Dans le secteur privé, les ambulanciers relèvent de la convention nationale des transports routiers et activités auxiliaires et des dispositions du code du travail.

- Les salariés de la Croix-Rouge française disposent d'une convention collective spécifique.

- Dans le secteur public (établissements publics hospitaliers) les conducteurs ambulanciers relèvent de la fonction publique hospitalière (décret n° 91-45 du 14 janvier 1991, J.O des 15. 1 et 23.3.1991).

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE AU DIPLOME D'ÉTAT D'AMBULANCIER

(VOUS SERVIR DE LA NOTICE EXPLICATIVE POUR LE COMPLETER)

PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE PAR LES CANDIDATS en exercice depuis plus d'un mois en qualité d'auxiliaire ambulancier :

- 1 photo d'identité (collée sur le dossier de candidature)
- Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité. A défaut, copie du livret de famille ou de la carte de séjour en cours de validité.
- Un chèque pour les droits d'inscription, libellé à l'ordre de « Trésor public », non remboursable, d'un montant de 88 € pour les dossiers déposés avant le 1^{er} janvier 2017. Pour les dossiers déposés à partir du 1^{er} janvier 2017, le montant sera de 90 €.
- Un rapport d'analyse d'activité professionnelle de 3 pages minimum, relié, mentionnant :
 - vos nom et prénom,
 - la présentation de la société, de ses missions et ses activités,
 - le bilan de votre travail d'auxiliaire ambulancier,
 - vos motivations à devenir ambulancier diplômé d'Etat.

Vous devez également y joindre l'attestation de l'employeur (annexe II) dûment complétée, en ayant vérifié la présence des dates, heures, cachet et signature de l'entreprise.

- Une copie recto-verso du permis de conduire conforme à la législation en vigueur et en état de validité.
- Une copie de votre attestation de droits Sécurité Sociale en cours de validité
- Une attestation de responsabilité civile à votre nom couvrant la durée de la formation

PIECES OBLIGATOIRES À JOINDRE PAR TOUS LES AUTRES CANDIDATS (y compris les auxiliaires ambulanciers qui n'exercent pas au moment de l'inscription) :

- 1 photo d'identité (collée sur le dossier de candidature)
- Une copie recto-verso de la carte nationale d'identité en cours de validité. A défaut, copie du livret de famille ou de la carte de séjour en cours de validité.
- Un chèque pour les droits d'inscription, libellé à l'ordre de « Trésor public », non remboursable, d'un montant de 88 € pour les dossiers déposés avant le 1^{er} janvier 2017. Pour les dossiers déposés à partir du 1^{er} janvier 2017, le montant sera de 90 €.
- Une copie recto-verso de l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance, après examen médical, délivré par un médecin assermenté.
- Le certificat médical joint de non contre-indications à la profession d'ambulancier et de vaccinations délivré par un médecin agréé (imprimé fourni – à rendre sous enveloppe close notée « confidentielle » adressée au Médecin des Ecoles du CHU, avec la mention « dossier de candidature D.E. ambulancier » et votre nom)
- Une copie recto-verso du permis de conduire conforme à la législation en vigueur et en état de validité.
- Une copie de votre attestation de droits Sécurité Sociale en cours de validité
- Une attestation de responsabilité civile à votre nom couvrant la période du stage d'orientation professionnelle et la durée de la formation

PIECES COMPLEMENTAIRES OBLIGATOIRES à joindre pour l'obtention de dispenses :

1° - Documents pour la dispense de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- Photocopie d'un titre ou diplôme homologué de niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle délivré dans le système de formation initiale ou continue Français
- Photocopie d'un titre ou diplôme (au minimum) de niveau V du secteur sanitaire ou social délivré dans le système de formation initiale ou continue Français
- Photocopie d'un titre ou diplôme étranger permettant l'accès à des études universitaires dans le pays d'obtention
- Photocopie d'une attestation d'admission en formation d'auxiliaire médical

2° - Documents pour la dispense du stage d'orientation professionnelle :

- attestation d'employeur dûment complétée (annexe II) justifiant d'au moins un mois de travail à temps plein en continu dans la profession d'auxiliaire ambulancier à la date de dépôt du dossier, accompagnée du rapport demandé
- certificat de travail justifiant d'au moins 3 ans d'exercice comme sapeur-pompier de Paris ou marin-pompier de Marseille

3° - Documents pour la dispense de l'oral d'admission :

- justification, à la date de l'épreuve, d'au moins un an de travail à temps plein en continu (dans une ou plusieurs entreprises) dans la profession d'auxiliaire ambulancier durant les cinq dernières années, par l'attestation d'employeur dûment complétée (annexe II), accompagnée du rapport demandé

Par dérogation, lors du dépôt du dossier, pour les personnes dispensées de l'oral d'admission et titulaires d'un titre ou diplôme mentionné au 1°, inscription par ordre d'arrivée des dossiers dans la limite du quota autorisé, sans épreuves d'admissibilité ou d'admission

4° - Documents de dispense de modules du programme de formation :

- Photocopie de vos diplômes sanitaires ou sociaux

Avis aux candidats jeunes conducteurs

Extrait du décret n°94-1208 du 29 décembre 1994 concernant les catégories de personnes affectées aux transports sanitaires terrestres :

.../...

Les intéressés doivent être titulaires du permis de conduire de catégorie B et posséder une attestation délivrée par le préfet, après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.127 (remplacé par 221-10 et 221-11) du code de la route.

En outre, ils ne doivent pas être au nombre des conducteurs auxquels s'appliquent les dispositions de l'article R.10-6 (remplacé par R.413-5 et 223-1) du même code.

.../...

Or, l'article R.413-5 concerne les "*limitations de vitesse plus restrictives*" pour "*les jeunes conducteurs pendant le délai probatoire défini par l'article 223-1 du Code de la route*".

Cela signifie que, pour être à bord d'une ambulance, **il faut être titulaire d'un permis de conduire B hors période probatoire.**

En consensus régional, il a été décidé d'accepter les dossiers des candidats sous réserve qu'ils soient sortis de la période probatoire avant le jour de l'oral d'admission.

NOTICE EXPLICATIVE SUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Nous vous conseillons de lire ATTENTIVEMENT cette notice, AVANT de commencer à compléter votre dossier de candidature.

ETAT CIVIL

- Adresse : * rayer les mentions inutiles
- Lieu de naissance : préciser également le numéro du département
- Téléphone personnel : **OBLIGATOIRE**. Nous communiquer le numéro où vous joindre en cas d'urgence (si vous n'en avez pas, nous préciser si téléphone des parents, amis, voisins...).

SITUATION SCOLAIRE

Ne marquer dans le tableau que les diplômes réellement obtenus. Sinon, mentionner le niveau obtenu au-dessous du tableau.

Joindre obligatoirement une copie de chacun de vos diplômes.

DIPLOMES SANITAIRES OU SOCIAUX

Joindre obligatoirement une copie de chacun de vos diplômes.

PERMIS DE CONDUIRE

Les parties "permis B" et "validation ambulance" sont à remplir obligatoirement.

Joindre obligatoirement une copie de ces deux documents.

PRÉCISIONS SUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER

- Photo d'identité : à coller sur le dossier
- certificat médical : à rendre sous enveloppe close notée « confidentiel » adressée au Médecin des Ecoles du CHU, avec la mention « dossier de candidature D.E. ambulancier » et votre nom. La liste est disponible sur les sites Internet des Agences Régionales de Santé de chaque région.
- Copie recto-verso de la carte d'identité : pas de commentaire.
- Copie recto-verso du permis de conduire : pas de commentaire.
- Copie du certificat médical autorisant la conduite des ambulances, délivré par un médecin assermenté par la Préfecture, aux personnes ayant été jugées aptes à la suite d'une visite médicale. La liste des médecins et l'imprimé sont disponibles dans toutes les Mairies ou sur le site de la Préfecture de votre département.
- Copie de votre attestation de droits Sécurité Sociale : attestation papier des droits de Sécurité Sociale (pas la copie de la carte Vitale) en cours de validité
- Attestation de responsabilité civile : elle devra couvrir la période du stage d'orientation professionnelle (si vous devez l'effectuer) ainsi que la durée de la formation
- Aucune dispense (concours ou formation) ne sera accordée sans les pièces justificatives correspondantes



Centre Hospitalier Universitaire de GRENOBLE

Ecoles et Instituts de Formation Hospitaliers

Suivi médical des Elèves :

Dr Marie-France GRENIER

IFSI

CHU de Grenoble CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9

MFGrenier@chu-grenoble.fr

Tél : 06 16 99 42 26 (à n'utiliser que pour des questions médicales)

DOSSIER MEDICAL

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Pour vous inscrire à la formation vous devez OBLIGATOIREMENT fournir les pièces suivantes (à joindre au dossier administratif sous enveloppe notée « confidentiel ») :

1-Certificat médical joint rempli par un médecin agréé

2-Photocopie de votre carnet de vaccinations : (vérifier la présence de votre nom sur le document)

3-Résultats d'ac HBs après vaccination contre l'hépatite B

4-IDR (test tuberculique) récent : peut être réalisé sur rendez-vous au Centre Départemental de Santé dont vous dépendez (pour l'Isère : 04 76 12 12 81, Avenue Albert 1^o de Belgique, 38000 Grenoble) ou par votre médecin.

Non vacciné contre l'hépatite B : commencer rapidement la vaccination (3 injections)

L'accès aux stages sera interdit et la formation annulée en l'absence de vaccination complète

Schéma vaccinal :

-classique : 3 injections (2^o rappel à 1 mois, 3^o rappel entre 5 et 12 mois)

-accéléré (exceptionnellement réalisé) : 3 injections (2^o rappel au 7^o jour, 3^o rappel au 21^o jour) mais un 4^o rappel sera nécessaire à 12 mois.

Diphtérie, tétanos, polio, coqueluche le calendrier vaccinal a changé.

Les rappels doivent être faits à l'âge de 11-13 ans, 25 ans, puis 45 ans. Il n'y a plus de rappel obligatoire tous les 10 ans. Mais un rappel peut-être nécessaire si vous n'êtes pas vacciné contre la coqueluche en particulier pour les étudiants qui seront en contact avec des nouveaux-nés.

Vous pouvez m'adresser vos questions éventuelles de préférence par mail à l'adresse suivante

MFGrenier@chu-grenoble.fr

Cordialement,

Dr Marie-France Grenier

A rendre sous enveloppe close notée « confidentielle » adressée au Médecin des Ecoles du CHU,
avec la mention « candidature D.E. ambulancier » et votre nom



Je soussigné(e) Dr..... certifie que

Nom..... Prénom.....
Nom de jeune fille né(e) le...../...../.....

ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'Ambulancier Diplômé d'Etat

a bénéficié des vaccinations conformes à la réglementation en vigueur pour les professionnels de santé (réf : calendrier vaccinal 2016)

VACCINS OBLIGATOIRES : DTP, BCG, HEPATITE B et un Tubertest récent

VACCINS RECOMMANDES en particulier pour les étudiants amenés à être en contact avec des nouveaux-nés : **COQUELUCHE, ROR** (rougeole, oreillons, rubeole), **VARICELLE**

	Nom des vaccins	Dates injection
DTP - COQ		
BCG		
Hépatite B		1°- 2°- 3°-
ROR	ou date maladie :	1°- 2°-
Varicelle (date des vaccins si pas d'antécédents et sérologie négative)	ou date maladie :	

RESULTATS :

	date	résultat
Tubertest récent obligatoire		mm
Ac HBs (cf courrier)		UI/L

Fait à le...../...../.....

Signature et cachet obligatoire

Annexe I : ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

CANDIDAT

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail : _____

DATE DU STAGE

du _____ au _____

du _____ au _____

J'atteste que sa durée est égale à : _____ heures

ENTREPRISE

Nom : _____ N° Siret : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail : _____

Nom et fonction du maître de stage d'orientation professionnelle : _____Nom du tuteur ADE de stage d'orientation professionnelle : _____

EVALUATION du CANDIDAT

CRITERES	insuffisant	moyen	bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession d'ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

Date _____

**CACHET et signature du responsable de
l'entreprise**

Annexe I : ATTESTATION DE VALIDATION DU STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

CANDIDAT

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail : _____

DATE DU STAGE

du _____ au _____

du _____ au _____

J'atteste que sa durée est égale à : _____ heures

ENTREPRISE

Nom : _____ N° Siret : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail : _____

Nom et fonction du maître de stage d'orientation professionnelle : _____

Nom du tuteur ADE de stage d'orientation professionnelle : _____

EVALUATION du CANDIDAT

CRITERES	insuffisant	moyen	bon	Très bon	Observations
Intérêt pour la profession d'ambulancier					
Curiosité intellectuelle					
Exactitude, rigueur					
Capacité à s'intégrer au sein d'une équipe					
Appréciation générale					

Date _____

CACHET et signature du responsable de l'entreprise

CONVENTION DE STAGE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE (dans le cadre du concours d'entrée au Diplôme d'Etat d'Ambulancier)

Conformément à l'article 7 de l'arrêté du 26 janvier 2006 modifié :

« Art. 7. - Les épreuves de sélection comprennent une épreuve écrite d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Pour se présenter à l'épreuve orale d'admission, les candidats .../... doivent réaliser un **stage d'orientation professionnelle dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire** ou dans une **entreprise de transport sanitaire habilitée** par le directeur d'institut (de Formation d'Ambulanciers).../..., **pendant une durée de 140 heures**. Ce stage peut être réalisé en continu ou en discontinu et au maximum sur deux sites différents.

A l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une **attestation de suivi de stage** conforme au modèle figurant en annexe du présent arrêté.

Cette attestation est remise aux examinateurs lors de l'épreuve orale. »

Il est convenu ce qui suit, entre :

Le terrain de stage :

Et le candidat :

.....
.....
.....
.....

.....
.....
.....
.....

Habilité par l'IFA de
représenté par son Chef d'entreprise,
M.....
ci-dessous dénommé « l'entreprise »

d'autre part.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est bipartite et le stage uniquement les signataires.

L'entreprise accueille en stage l'orientation professionnelle,

M.....

dans le cadre du concours d'entrée à la formation au Diplôme d'Etat d'ambulancier, pour la période du

..... au

en tant que stagiaire observateur.

Sa durée est de 140 heures (en continu ou discontinu).

ARTICLE 2 : RESPONSABILITES ET OBLIGATIONS

* Le candidat :

Le candidat est tenu de suivre les dates mentionnées sur la convention et les horaires fixés par le Responsable, ainsi que le règlement intérieur de l'entreprise. En cas de manquement à ces règles, l'entreprise peut mettre fin au stage.

Il doit s'assurer par lui-même au titre de la responsabilité civile couvrant le stage d'orientation professionnelle et devra en justifier auprès de l'entreprise d'accueil.

Le stagiaire ne perçoit pas de rémunération de l'entreprise.

* L'entreprise

L'entreprise d'accueil prend toutes les dispositions pour que le candidat soit couvert par les assurances «personnes transportées» des ambulances, en qualité de stagiaire.

L'entreprise s'engage à faire découvrir au stagiaire les différents aspects du métier d'ambulancier. Le stagiaire ne doit pas remplacer un membre du personnel. A l'issue du stage, le responsable de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une attestation de suivi de stage (fournie par le stagiaire), précisant entre autres l'évaluation des critères suivants :

- intérêt pour la profession d'ambulancier,
- curiosité intellectuelle,
- exactitude, rigueur,
- capacité à s'intégrer au sein d'une équipe.

Le stagiaire devra obligatoirement remettre cette attestation dûment complétée aux examinateurs lors de l'épreuve orale.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

Les signataires de la présente convention l'acceptent dès signature, pour la période fixée dans l'article 1.

Fait à, le

Pour l'entreprise,
Le Chef d'entreprise
(nom et cachet)

Le stagiaire
(nom – prénom)

Annexe II : ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR pour les personnes ayant exercé au moins un mois en qualité d'auxiliaire ambulancier

CANDIDAT

Nom : _____ Nom d'usage : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail : _____

PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL

du _____ au _____

à temps **plein sans interruption**

à temps **partiel sans interruption** (Nombre d'heures mensuelles : _____)

ENTREPRISE

Nom : _____ N° Siret : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ Fax : _____

Mail : _____

Nom du Chef d'entreprise : _____

APPRECIATION DE L'EMPLOYEUR

CRITERES	insuffisant	moyen	bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
Appréciation générale					

Date _____

CACHET et signature du Chef d'entreprise